



Date de dépôt : 13 août 2024

Pétition

Agir ! pour protéger nos enfants de la maltraitance par nos institutions étatiques dans l'impunité absolue

Genève est le siège des Droits Humains en Europe.

A Genève, depuis 2018, la protection de l'enfance et la justice dysfonctionnent gravement et ma fille et moi-même nous avons et nous continuons à subir une discrimination et une violation de nos droits fondamentaux et humains sans que l'Etat ou le système judiciaire corrige l'arbitraire et la violation de la Constitution et des Conventions Internationales.

« Des vies brisées dans le sanctuaire d'une chambre d'enfant. Des enfances volées lors de vacances en famille, ou de moments qui auraient dû être innocents et ont conduit au pire. Aujourd'hui, la parole se libère. Grâce au courage. Ces témoignages, ces paroles, ces cris, plus personne ne peut les ignorer.

Contre les violences sexuelles et maltraitements physiques et psychiques faites à nos enfants, c'est aujourd'hui à nous d'agir. Il nous faut tendre la main, recueillir la parole. Il nous faut accompagner la reconstruction.

Il nous faut adapter notre droit pour mieux protéger les enfants victimes d'inceste et de violences sexuelles.

Nous ne laisserons aucun répit aux agresseurs. A vous qui vous êtes libérés d'un fardeau que vous avez trop longtemps porté, à vous qui allez le faire et parfois hésitez, je veux juste vous dire : on est là. On vous écoute. On vous croit. Et vous ne serez plus jamais seuls. » « Vous ne serez plus jamais seuls. » C'est beau !

Ce sont les paroles du président Macron... mais pour Genève, c'est illusoire.

Certaines fois nos institutions mal peuplées se prosternent devant des criminels riches et « respectables », lesquels sont dangereux pour NOS enfants, Nos enfants sont seuls ! On ne peut plus le permettre.

D'innombrables exemples existent pour Genève et également mon propre cas pour lequel je peux apporter tous les détails des graves connivences et passe-droits, je suis à votre entière disposition pour les présenter devant tous les citoyens la violation de notre Constitution laquelle doit être inviolable.

Pharmacienne sous ma propre responsabilité travaillant dans sept cantons suisses, je ne vois ma fille que le mercredi de 11h à 20h et un samedi sur deux de 10h à 18h !

Quelle personne saine d'esprit aurait pu imaginer une torture pareille pour une petite fille binationale et sa mère ?

Quelle personne saine d'esprit aurait demandé à un enfant de ne pas parler sa langue maternelle pour revoir sa mère ?

A Genève ? Au milieu de l'Europe ?

Quel système judiciaire sain aurait emprisonné en préventive une mère qui demande justice équitable et respect de son enfant et sa dignité sur les réseaux sociaux depuis le 12.12.2018 ? Le transfert traumatisant et illicite exécuté avant que l'ordonnance soit envoyée, contre l'avis de l'enfant, de la mère, de la pédopsychiatre, pédiatre, généraliste de la mère et du représentant des droits de l'enfant ? 9 jours après que la mère a obtenu la garde exclusive.

Contre la maltraitance faite à nos enfants, c'est aujourd'hui à vous d'agir, vous êtes la force et l'intégrité de notre pays.

Contre la mise en danger du développement physique et psychique faite à nos enfants, c'est aujourd'hui à vous d'agir.

« La dignité ne consiste pas à posséder des honneurs, mais à les mériter. »
Aristote

En conséquence, la soussignée invite le Grand Conseil genevois :

A tendre la main à NOS enfants et à les protéger contre toute forme d'abus et de maltraitance et à enfin entendre les citoyens qui les ont élus et à arrêter de faire perdurer les dysfonctionnements.

1. Interdire formellement au service de protection des mineurs d'intervenir avant la décision du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant et l'avis d'un collège de psychiatres. Les assistants sociaux n'ont aucune compétence suffisante en pédopsychiatrie, ni en droit.

Le licenciement est admis pour de personnes qui ont violé la loi !

2. Ordonner que les transferts de garde soient obligatoirement validés par le médecin expert qui a signé l'expertise, la/e pédopsychiatre et le département judiciaire du SPMi avant d'être exécutés et soient effectués uniquement par des pédopsychiatres qui ont une solide formation et expérience en psychiatrie ou psychologie, pour être capable de prendre les bonnes décisions et ne pas traumatiser l'enfant ; non par le SPMi ou le SEASP, assistants sociaux. Ceci évitera non seulement des erreurs d'appréciation et d'action qui pourront devenir catastrophiques pour Nos enfants.

Licenciement immédiat de toute personne qui a violé les règles de la procédure, juge compris.

3. Elaborer des procédures de qualité pour réformer les institutions de protection de l'enfant, qui dysfonctionnent et créer une société meilleure.

Expertise psychiatrique préalable à toute personne qui est curateur ou avocat pour enfant.

4. Elaborer des procédures pour exiger une formation spécifique pour les juges et un test psychiatrique AVANT d'exercer au TPAE vu qu'ils s'occupent des enfants et des personnes incapables de discernement.

5. Mettre en place une procédure d'évaluation des curateurs déjà existants psychiatrique et décisionnelle. Tout assistant social n'est pas forcément capable de s'occuper des enfants, le futur de notre société mais en même temps le groupe le plus fragile. Et éliminer ceux qui manquent de compétences ou ont des problèmes.

6. Obliger les juges à respecter une procédure qui empêche le déni. Tout juge qui refuse de tenir une audience et rendre un jugement est licencié.

Ces personnes sont payées avec l'argent du PEUPLE ! Pour protéger nos enfants, la santé et la sécurité et les députés aussi !

N.B. 1 signature

M^{me} Anastasia-Natalia Ventouri

6, rue Bautre

1201 Genève